

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 10316
Numéro SIREN : 388 300 444
Nom ou dénomination : OB HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt 53622

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R053622

N° GESTION : 1992B10316

N° SIREN : 388300444

DENOMINATION : OB HOLDING

ADRESSE : 59 rue de Tocqueville 75017 Paris

DATE D'ACTE : 01-04-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

OB HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 172.087 euros
Siège social : 59, rue de Tocqueville – 75017 Paris
388 300 444 RCS Paris

ACTE SOUS SEING-PRIVE VALANT PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DE LA SOCIETE EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 1^{er} avril, à 09 h 45,

Les associés de la société OB Holding (les « **Associés** »), société par actions simplifiée au capital de 172.087 euros, dont le siège social est situé au 59, rue de Tocqueville – 75017 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 388 300 444 RCS Paris (la « **Société** »), à savoir :

- la société Bertrand Restauration (489 236 927 RCS Paris) ; et
- la société Bertrand Développement (538 651 274 RCS Paris) ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Madame Anne Saint-Julien de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- les statuts de la Société ; et
- plus généralement l'ensemble des documents sur lesquels a porté le droit d'information des Associés tel que prévu par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables,

Confirmant par ailleurs que l'ensemble des documents prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables leur ont été communiqués ainsi qu'au Commissaire aux comptes, ou qu'ils ont été tenus à leur disposition, dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables,

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant, par acte sous seing privé conformément à l'article 15.5 (c) des statuts de la Société :

- Constatation de la démission de Madame Anne Saint-Julien de ses fonctions de Directeur Général de la Société - Nomination de Madame Christelle Grisoni en qualité de nouveau Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de Madame Anne Saint-Julien de ses fonctions de Directeur Général, et de l'article 13.1 des statuts de la Société prévoyant notamment les conditions de nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société,

Constatent et prennent acte de la démission de Madame Anne Saint-Julien de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter du 31 mars 2019 à minuit,

Remercient Madame Anne Saint-Julien des services rendus en qualité de Directeur Général de la Société et lui donnent quitus de sa gestion,

Décident de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, conformément aux stipulations de l'article 13.1 des statuts de la Société, en remplacement de Madame Anne Saint-Julien, démissionnaire :

- **Madame Christelle Grisoni**, de nationalité française, née le 17 décembre 1978 à Paris (12^{ème}).

Madame Christelle Grisoni est nommée pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2019.

Madame Christelle Grisoni ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Madame Christelle Grisoni a déclaré par avance accepter ses fonctions et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité.

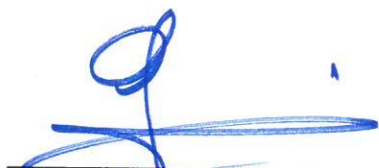
Madame Christelle Grisoni exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires applicables, ainsi qu'à toutes limitations pouvant découler de mesures ou dispositions internes.

SECONDE DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés et le Président de la Société et répertorié sur le registre des décisions des Associés.



Bertrand Restauration
Représentée par son Président,
Christophe Gaschin



Bertrand Développement
Représentée par son Président, Bertrand
Corp., elle-même représentée par son
Directeur Général Délégué, EURL CGC,
elle-même représentée par son Gérant,
Christophe Gaschin



Le Président
Christophe Gaschin